

(Départ garanti – Saint Sylvestre à Moscou - 2019)

ASSURANCES : ATC Routes du Monde n'inclut aucune assurance dans les tarifs des produits revendus (départs garantis, résidences partenaires à l'étranger, voyages ou séjours des Tours opérateurs) et recommande au voyageur de souscrire au moment de la commande un contrat d'assurance et/ou d'assistance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation (résolution) et/ou couvrant certains risques particuliers notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie. Le partenaire d'ATC Routes du Monde est MUTUAIDE ASSISTANCE. Les conditions d'assurance sont remises au voyageur sur sa demande.

TRANSPORT : Les horaires seront précisés en temps utiles avant le début du voyage conformément à l'article L211-10 du Code du Tourisme. Les documents nécessaires vous seront remis ainsi que les informations sur l'heure prévue de départ ainsi que les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée. Le prix des taxes aériennes ne dépend pas de notre politique tarifaire, elles peuvent augmenter sans préavis.

HEBERGEMENT : Les participants souhaitant s'inscrire en chambre double à partager devront acquitter le supplément chambre individuelle dans le cas où ne se présenterait aucune autre personne pour partager la même chambre (se reporter à nos conditions particulières de ventes rubrique « Prix forfaitaire - chambre à partager »).

NOMBRE DE PARTICIPANTS : Vous serez rattaché à un groupe de 45 voyageurs approximativement, sous réserve de réunir le nombre minimum de participants requis pour ce voyage soit 2 personnes.

PERSONNE A MOBILITE REDUITE : Nous ne pouvons pas garantir les conditions adéquates en matière d'accessibilité (transports, visites, hébergements etc...). De façon générale, ce voyage n'est donc pas adapté aux personnes à mobilité réduite.

Transport aérien et PHMR :

Conformément au Règlement CE n°1107/2006 du 5 juillet 2006, si un participant présente un handicap ou une mobilité réduite requérant une attention particulière, en raison de son état physique, intellectuel ou de son âge, est tenu d'en informer ATC 48h avant l'heure de départ au plus tard.

ATC pourra déconseiller ou refuser au participant présentant un handicap ou une mobilité réduite, la réservation d'un voyage incluant un transport aérien, dès lors que les exigences de sécurité ou la configuration de l'aéronef rendent le transport impossible.

FORMALITES POUR LES RESSORTISSANTS FRANÇAIS ⁽¹⁾

Police : Passeport valide 6 mois après la date de sortie de Russie, et comportant au moins 2 pages libres ; pour le visa : photocopie des pages du passeport où figurent votre photo et votre signature ; formulaire en ligne rempli, signé et daté au stylo noir ; attestation nominative d'assurance maladie et rapatriement à demander auprès de votre compagnie d'assurance (qui doit être agréée par les autorités russes) couvrant la totalité du séjour, avec le numéro de contrat, le nom de l'assuré, les dates du séjour et le cachet de l'assureur (document original) ; voucher touristique venant d'un prestataire de services, comportant une invitation (visa support en anglais) et la confirmation de paiement soit une confirmation de réservation d'hôtel avec le numéro d'agrément auprès du MAE ; photo d'identité récente, en couleur, non scannée ; argent pour payer les frais de dossier.

Mineurs : Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille. **Formalités spécifiques :** Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que les mineurs résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité, du formulaire d'autorisation de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do

Vous voudrez bien nous envoyer, dès réception de votre contrat d'inscription, la photocopie de votre passeport.

SANTE ⁽¹⁾ : Vaccins conseillés : vaccins universels (DTCP, hépatite B)

(Départ garanti – Saint Sylvestre à Moscou - 2019)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site du Ministère français de la Santé qui publie des informations et des recommandations sur les risques sanitaires du ou des pays de votre voyage sur le site <http://www.sante.gouv.fr>. Les informations concernant les formalités de santé, mentionnées ci-dessus, ne peuvent se substituer à un avis médical. Nous vous recommandons vivement de consulter un médecin avant votre départ.

REGLEMENT

Acompte à l'inscription : 30% du montant total du voyage par personne. Possibilité de paiement en 3 fois par carte bancaire ou par chèque.

Solde : 30 jours avant le départ, sans rappel de notre part.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES

Pour ce voyage, les conditions particulières de l'organisateur ALLIANCE DU MONDE se substituent à celles de l'ATC, notamment en ce qui concerne l'annulation : Si le désistement a lieu :

- Annulation 50 jours et plus avant le départ entraîne une retenue de 62€ par personne à titre de constitution du dossier.
- Annulation entre 49 et 30 jours avant la date de départ : 20% du montant du voyage TTC.
- Annulation entre 29 et 21 jours avant la date de départ : 50% du montant du voyage TTC.
- Annulation entre 20 et 15 jours avant la date de départ : 80% du montant du voyage TTC.
- Annulation entre 14 et 00 jours avant la date de départ : 100% du montant du voyage TTC.

(1) *Informations en date du 28 Mars 2019 – pouvant éventuellement évoluées - se référer en tout état de cause aux sites internet notés dans cette fiche « Informations pratiques »*